

Whitestone Group SA
Route de Genval 32, 1380 Lasne
RPM Brabant Wallon 0467.731.030
(la « Société »)

IMPORTANT : pour être valable, la procuration dûment datée et signée doit être déposée au siège de la Société ou envoyée par e-mail à s.graas@whitestone.eu au plus tard le **5 mai 2025**. Toute procuration envoyée en retard ou non conforme aux formalités requises pourra être rejetée.

PROCURATION POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE (LES « ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ») DU 12 MAI 2025

Le / la soussigné(e) (le « Mandant ») :

Nom, Prénom / dénomination : _____

Adresse / siège : _____

Si personne morale, dénomination,
forme légale et n° d'entreprise : _____

représentée par : _____

en sa qualité de : _____

Propriétaire de :

- _____ actions nominatives, en pleine propriété et/ou
- _____ actions dématérialisées, en pleine propriété¹

Donne par la présente procuration à (le « Mandataire ») :

Nom, Prénom : _____

Adresse : _____

aux fins de le/la représenter aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société qui se tiendront le lundi 12 mai 2025 à 16h00 et 17h00 au siège de la Société.

* * *

¹ fournir une attestation de blocage émise par la banque dépositaire.

INSTRUCTIONS DE VOTE POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 12 MAI 2025

À défaut pour le Mandant d'indiquer le sens dans lequel le Mandataire doit voter, il sera réputé voter favorablement à l'ensemble des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire. Le Mandataire s'engage à voter comme indiqué ci-après :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE	POUR	CONTRE	ABSTENTION														
1. Présentation du rapport de gestion du conseil d'administration de la Société sur les comptes annuels et consolidés relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2024																	
2. Présentation des comptes annuels et consolidés relatifs à l'exercice social 2024																	
3. Présentation du rapport du commissaire sur les comptes annuels et consolidés relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2024																	
4. Approbation des comptes annuels de la Société pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024 et l'affectation du résultat proposée par le Conseil d'administration de la Société dans son rapport de gestion, à savoir le report d'une perte de 688.855 EUR pour l'exercice, portant le montant total des pertes reportées à -2.226.532 EUR.	?	?	?														
5. Décharge aux administrateurs de la Société et au Commissaire pour l'exercice de leurs mandats pour l'exercice social 2024	?	?	?														
6. Démission, nominations et renouvellements d'administrateurs																	
(I) Prise d'acte de la démission de Gérard Lamarche et octroi de la décharge pour l'exercice de son mandat en cours	?	?	?														
(II) i. Nomination de Bois Saint-Jean SA, représentée par Gérard Lamarche, comme administrateur pour un mandat de trois (3) ans	?	?	?														
ii. Nomination de ticjob Latam SLU, représentée Maximilien de Coster, pour un mandat de quatre (4) ans	?	?	?														
(III) i. Renouvellement du mandat d'administrateur d'Olivier Pirotte pour un (1) an	?	?	?														
ii. Renouvellement du mandat d'administrateur d'Alternadyve SRL, représentée par Antoinette d'Yve de Bavay pour deux (2) ans	?	?	?														
iii. Renouvellement du mandat d'administrateur d'Agropellets SRL, représentée par Jean-François Gosse pour deux (2) ans	?	?	?														
iv. Renouvellement du mandat d'administrateur de Jean-Christophe Staquet pour quatre (4) ans	?	?	?														
(IV) Approbation de la rémunération des administrateurs <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Nom</th> <th style="text-align: left;">Rémunération</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Bois Saint-Jean SA, représenté par Gérard Lamarche</td> <td>50.000 EUR</td> </tr> <tr> <td>Agropellets SRL, représenté par Monsieur Jean-François Gosse</td> <td>20.000 EUR</td> </tr> <tr> <td>Olivier Pirotte</td> <td>17.500 EUR</td> </tr> <tr> <td>Alternadyve SRL, représenté par Madame Antoinette d'Yve de Bavay</td> <td>15.000 EUR</td> </tr> <tr> <td>Jean-Christophe Staquet</td> <td>15.000 EUR</td> </tr> <tr> <td>ticjob Latam SLU, représentée par Maximilien de Coster</td> <td>15.000 EUR</td> </tr> </tbody> </table>	Nom	Rémunération	Bois Saint-Jean SA, représenté par Gérard Lamarche	50.000 EUR	Agropellets SRL, représenté par Monsieur Jean-François Gosse	20.000 EUR	Olivier Pirotte	17.500 EUR	Alternadyve SRL, représenté par Madame Antoinette d'Yve de Bavay	15.000 EUR	Jean-Christophe Staquet	15.000 EUR	ticjob Latam SLU, représentée par Maximilien de Coster	15.000 EUR	?	?	?
Nom	Rémunération																
Bois Saint-Jean SA, représenté par Gérard Lamarche	50.000 EUR																
Agropellets SRL, représenté par Monsieur Jean-François Gosse	20.000 EUR																
Olivier Pirotte	17.500 EUR																
Alternadyve SRL, représenté par Madame Antoinette d'Yve de Bavay	15.000 EUR																
Jean-Christophe Staquet	15.000 EUR																
ticjob Latam SLU, représentée par Maximilien de Coster	15.000 EUR																
7. Octroi des pouvoirs (i) au conseil d'administration et à chaque administrateur, chacun agissant seul avec faculté de substitution, pour exécuter les décisions adoptées par la présente Assemblée Générale, (ii) à un ou	?	?	?														

<p>plusieurs mandataires à désigner par le conseil d'administration, avec pouvoir de substitution, agissant ensemble ou séparément, aux fins de procéder à toute formalité juridique et administrative relative aux décisions adoptées par la présente Assemblée Générale, et, à cette fin, signer tous documents, accomplir toutes démarches utiles et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.</p>			
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--

INSTRUCTIONS DE VOTE POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 12 MAI 2025

À défaut pour le Mandant d'indiquer le sens dans lequel le Mandataire doit voter, il sera réputé voter favorablement à l'ensemble des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Extraordinaire. Le Mandataire s'engage à voter comme indiqué ci-après :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
1. Prise de connaissance du rapport spécial du conseil d'administration établi conformément à l'article 7:154 du Code des Sociétés et des Associations			
2. Modification de l'article 3 (objet) des statuts (remplacement des deux derniers alinéas)	?	?	?
3. Insertion d'un nouvel article 18bis (engagement sociétal et environnemental) dans les statuts	?	?	?
4. Octroi des pouvoirs (i) au conseil d'administration et à chaque administrateur, chacun agissant seul avec faculté de substitution, pour exécuter les décisions adoptées par la présente Assemblée Générale, (ii) à un ou plusieurs mandataires à désigner par le conseil d'administration, avec pouvoir de substitution, agissant ensemble ou séparément, aux fins de procéder à toute formalité juridique et administrative relative aux décisions adoptées par la présente Assemblée Générale, et, à cette fin, signer tous documents, accomplir toutes démarches utiles et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire, et (iii) au notaire instrumentant, tout pouvoir en vue du dépôt et de la publication de l'acte et de la coordination des statuts de la Société.	?	?	?

En outre, le Mandataire peut notamment assister à toute autre assemblée générale ayant le même ordre du jour au cas où l'une ou l'ensemble des Assemblées Générales ne pourrai(en)t valablement délibérer et déclare avoir reçu un exemplaire et avoir parfaite connaissance des rapports dont il est question dans les ordres du jour.

Fait à

Le 2025 (Signature précédée de la mention manuscrite « **Bon pour pouvoir** »).
